



Catalogue de formations

2024



G



D

S



www.gdscorse.fr



Table des matières

01	Conditions générale	
02 - 04	Elevages porcins	
	↳ Biosécurité en élevage de suidés	02
	↳ Eleveur infirmier de son élevage	03
	↳ Prendre en charge la douleur des porcelets lors de la castration	04
05 - 07	Elevages Bovins	
	↳ Biosécurité en élevage bovin	05
	↳ Prévenir la tuberculose bovine en élevage bovin	06
	↳ Eleveur infirmier de son élevage	07
08 - 10	Elevages ovins/caprins	
	↳ Santé, prévention et soins alternatifs	08
	↳ Eleveur infirmier de son élevage	09
	↳ La santé du jeune et le tarissement	10
11 - 13	Modalités d'inscription, conditions tarifaires et conditions générales de vente	11

Conditions générales

Modalités de vente d'une prestation de formation

Organisation générale des formations

Selon leur objet, les formations se déroulent en salle ou en exploitation. Les lieux sont choisis, autant que possible, à proximité des inscrits. Les formations débutent généralement à 9h30 et se terminent vers 17h30. Les dates, lieux et horaires mentionnés dans ce catalogue sont indicatifs. Les informations complètes sur chaque formation sont précisées dans l'invitation détaillée propre à chaque formation (disponible sur demande auprès du GDS Corse ou sur notre site internet www.gdscorse.fr). Celle-ci comprend : la/les dates, lieux, horaires, intervenants, responsable de stage, programme, objectifs, durée, prérequis éventuels, modalités et délai d'accès, méthodes mobilisées, tarifs, modalités d'évaluation et accessibilité aux personnes handicapées. Des modifications sont toujours possibles sur les formations proposées (nom des intervenants, dates et lieux des formations). Un programme détaillé et définitif est envoyé à chaque inscrit dans les deux semaines qui précèdent la formation.

Public

Les formations s'adressent à des professionnels de l'élevage porcin, bovin, caprin et ovin, domiciliés en Corse : agriculteurs et agricultrices, cotisant(e)s de solidarité, conjoints collaborateurs et collaboratrices, aides familiaux et personnes en cours d'installation. Elles sont aussi ouvertes aux salariés d'exploitations agricoles. Dans la limite des places disponibles, les formations peuvent accueillir toute personne souhaitant s'y inscrire et qui en accepte les conditions, en particulier tarifaires.

Prérequis

Pour la plupart des formations, aucune connaissance préalable n'est exigée sauf mentions spéciales indiquées dans le programme.

Responsable de stage

Chaque formation est encadrée par un responsable de stage qui sera votre interlocuteur principal. Son nom et ses coordonnées sont indiquées sur le programme de formation.

Accessibilité aux personnes en situation de handicap

Toute personne en situation de handicap peut contacter le responsable du stage afin d'indiquer le cas échéant les adaptations nécessaires pour suivre la formation dans les meilleures conditions. Nous nous engageons à étudier la faisabilité de ses aménagements, en collaboration avec des partenaires spécialisés si besoin.

Modalités d'inscription, conditions tarifaires et conditions générales de vente

cf. page 11 de ce catalogue ou sur le site de l'association : www.gdscorse.fr



Biosécurité en élevage de suidés

Formation obligatoire: 1 référent biosécurité / élevage



Objectifs pédagogiques

A l'issue de la formation, vous serez capable de concevoir et de gérer un plan de biosécurité adapté à votre élevage pour le préserver notamment de la Peste Porcine Africaine ou éviter la propagation de la plupart des maladies le cas échéant.



Méthodes et outils pédagogiques

- Projection de diaporama, présentation de cas concrets
- Echanges pratiques et discussions entre les participants



Modalité d'évaluation

- Projection de diaporama, présentation de cas concrets
- Echanges pratiques et discussions entre les participants



Contenu

- Les bases scientifiques et épidémiologiques de la PPA
- Situation épidémiologique et réglementation actuelle
- Connaître la notion de biosécurité
- S'approprier la méthodologie du plan de biosécurité : définition de zones
- Mise en application des bonnes pratiques d'hygiène à son élevage
- Travail individuel pour réaliser votre plan de biosécurité et bilan collectif



Durée

1 journée en salle

Tarif

154 € pour les stagiaires non VIVEAbles

Dates et lieux : avril 2024 (lieux à définir en fonction des inscrits)

Formateur(s)/intervenant(s) : référents techniques biosécurité du GDS Corse

Public/prérequis : éleveurs porcins installés en Corse ou en cours d'installation. Aucun prérequis

Responsables de stage/inscription: Stéphane LUGREZI (2A) et Fabien CASALTA (2B) – GDS Corse





Eleveur infirmier de son élevage

Un outil pour la maîtrise sanitaire collective



Objectifs pédagogiques

A l'issue de la formation, vous serez capable de concevoir et de gérer un plan de biosécurité adapté à votre élevage pour le préserver notamment de la Peste Porcine Africaine ou éviter la propagation de la plupart des maladies le cas échéant.



Méthodes et outils pédagogiques

- Projection de diaporama, présentation de cas concrets
- Echanges pratiques et discussions entre les participants



Modalité d'évaluation

- Projection de diaporama, présentation de cas concrets
- Echanges pratiques et discussions entre les participants



Contenu

- Les bases scientifiques et épidémiologiques de la PPA
- Situation épidémiologique et réglementation actuelle
- Connaître la notion de biosécurité
- S'approprier la méthodologie du plan de biosécurité : définition de zones
- Mise en application des bonnes pratiques d'hygiène à son élevage
- Travail individuel pour réaliser votre plan de biosécurité et bilan collectif

Durée



1 journée – matinée en salle,
Après-midi en exploitation

Tarif

308 € pour les stagiaires non
VIVEAbles



Dates et lieux : cession de formation à définir, lieu à définir

Formateur(s)/intervenant(s) : 1 technicien GDS Corse et 1 vétérinaire praticien

Public/prérequis : éleveurs porcins installés en Corse ou en cours d'installation. Aucun prérequis

Responsable de stage/inscription : Agnès GUILLAUME – GDS Corse



Prendre en charge la douleur des porcelets lors des castrations

Un outil pour la maîtrise sanitaire collective



Objectifs pédagogiques

Le module de formation à distance intitulé « Prendre en charge la douleur lors de la castration des porcelets » a été co-construit par l'IFIP, Institut du porc et la SNGTV (Société Nationale des Groupements Techniques Vétérinaires) suite à une demande du Ministère chargé de l'agriculture. Il s'agit du module de téléformation décrit dans l'instruction technique ministérielle DGAL/SDSBEA/2021-866 qui accompagne la réglementation interdisant la castration à vif des porcs au premier janvier 2022.

Cette formation concerne les éleveurs et leurs salariés qui se trouvent dans la nécessité de continuer à castrer les porcelets de 7 jours et moins au-delà du 31/12/2021.

Le suivi de ce module est une étape obligatoire et sera complété par une formation pratique en élevage par le vétérinaire.



Méthodes et outils pédagogiques

- Formation en ligne avec validation par QCM
- Attestation de formation éditée à la fin



Contenu

- Un rappel de la réglementation
- Une présentation détaillée et illustrée des 2 protocoles sélectionnés à l'issue des essais sur la prise en charge de la douleur réalisés durant l'année 2021
- Les règles à respecter concernant la prescription et l'enregistrement des médicaments utilisés dans les différents protocoles

Durée



1 journée - matinée en salle,
Après-midi en exploitation

Tarif

308 € pour les stagiaires non
VIVEAbles

Dates et lieux : formation en distanciel "MOOC". Inscription : <https://ifip.asso.fr/centre-de-ressources-castrabea/>
Public/prérequis : éleveurs porcins installés en Corse ou en cours d'installation. Aucun prérequis





Biosécurité en élevage bovin

Formation obligatoire: 1 référent biosécurité / élevage



Objectifs pédagogiques

A l'issue de la formation, vous serez référent biosécurité pour votre exploitation, capable de mettre en œuvre les mesures de préventions adaptées à votre élevage



Méthodes et outils pédagogiques

- Projection de diaporama, présentation de cas concrets
- Echanges pratiques et discussions entre les participants



Modalité d'évaluation

- Quizz d'autoévaluation
- Elaboration de son propre plan de biosécurité accompagné par le formateur



Contenu

- Intérêts et bases de la biosécurité
- Mesures de lutte contre l'introduction, l'installation, la circulation et la diffusion d'agents pathogènes
- Risques zoonotiques pour l'Homme et les mesures particulières de biosécurité pour les fermes ouvertes au public
- Travail d'analyse individuelle et collective de son exploitation
- Définir mesures de biosécurité sur son exploitation
- Réaliser le plan de circulation et le plan de biosécurité de son élevage



Durée

1 journée en salle

Tarif

154 € pour les stagiaires non VIVEAbles

Dates et lieux : mars 2024 (1 journée en 2A et 1 journée en 2B, lieux à définir en fonction des inscrits)

Formateur(s)/intervenat(s) : référents techniques biosécurité du GDS Corse

Public/prérequis : éleveurs bovins installés en Corse ou en cours d'installation. Aucun prérequis

Responsables de stage/inscription: Nicolas IACOUZZO – GDS Corse





Prévenir la tuberculose bovin en élevage bovin

Formation obligatoire pour les éleveurs sous APDI ou APMS ainsi que pour un des responsables exploitations en lien épidémiologique avec un cheptel infecté



Objectifs pédagogiques

A l'issue de la formation, vous serez capable d'évaluer les facteurs de risque liés à la tuberculose pour votre élevage bovin et mettre en œuvre les mesures de prévention adaptées



Méthodes et outils pédagogiques

- Projection de diaporama, présentation de cas concrets
- Echanges pratiques et discussions entre les participants



Modalité d'évaluation

- Quizz d'autoévaluation
- Elaboration de son propre plan de biosécurité accompagné par le formateur



Contenu

- Tuberculose : contexte et enjeux
- Caractéristiques de la maladie (faune sauvage, risque, épidémiologie...)
- Identifier les divers facteurs de risque
- Mise en place de mesures de biosécurité : étude de cas types
- Action vis-à-vis de la faune sauvage
- Définir les mesures de biosécurité à mettre en place sur son exploitation



Durée

1 journée en salle

Tarif

154 € pour les stagiaires non VIVEAbles



Dates et lieux : Mars, Avril et Juin 2024

Formateur(s)/intervenant(s) : Référent tuberculose bovine du GDS Corse et vétérinaire GTV Corse

Public/prérequis : éleveurs bovins installés en Corse ou en cours d'installation.

Responsable de stage/inscription : Nicolas IACOUZZO – GDS Corse

Public/prérequis: éleveurs bovins installés en Corse ou en cours d'installation



Eleveur infirmier de son élevage

Un outil pour la maîtrise sanitaire collective



Objectifs pédagogiques

A l'issue de la formation, vous serez capable de renforcer l'efficacité et la sécurisation de l'utilisation du médicament vétérinaire et de favoriser la gestion sanitaire collective préventive de votre élevage bovin.



Méthodes et outils pédagogiques

- Projection de diaporama, présentation de cas concrets
- Apports théoriques et méthodologiques
- Etudes de cas et partage d'expérience



Modalité d'évaluation

- Pratique en ferme de l'examen du bovin et des premiers gestes de soins par les éleveurs
- Quizz d'évaluation



Contenu

- 2 thèmes principaux : l'examen de l'animal malade et le médicament vétérinaire et le carnet sanitaire
- Sensibilisation des éleveurs aux différents gestes d'examen, puis mise en pratique
- Gestion de la pharmacie, législation du médicament en élevage et obligation de l'éleveur ; élimination des déchets de soin
- Démonstration des principales techniques d'administration des médicaments



Durée

1 journée - matinée en salle,
Après-midi en exploitation

Tarif

308 € pour les stagiaires non
VIVEAbles

Dates et lieux : 1 cession de formation en juin 2024, lieu à définir

Formateur(s)/intervenant(s) : 1 technicien GDS Corse et 1 vétérinaire praticien

Public/prérequis : éleveurs bovins installés en Corse ou en cours d'installation. Aucun prérequis

Responsables de stage/inscription: Agnès GUILLAUME – GDS Corse





Santé, prévention et soins alternatifs

Améliorer la conduite sanitaire de son troupeau en utilisant des méthodes de prévention et de soins alternatifs.



Objectifs pédagogiques

A l'issue de la formation, vous serez capable d'améliorer la conduite sanitaire globale de votre troupeau d'ovins/caprins en utilisant des méthodes de prévention et de soins alternatifs



Méthodes et outils pédagogiques

- Apports théoriques et méthodologiques
- Etudes de cas et partages d'expérience
- Plan d'action adapté à chacun



Modalité d'évaluation

- Quizz d'évaluation et tableau collaboratif



Contenu

- Présentation de la phytothérapie et de l'aromathérapie
- Thérapeutique des principes actifs
- Fabrication de produits
- Reconnaissance de plantes médicinales
- Etude de plantes en fonction des usages
- Etude des plantes pour stimuler le système immunitaire
- Administration (quand, comment)
- Etude des plantes pour les soins courants externes
- Etude des plantes utiles contre le parasitisme interne et externe



Durée

2 journée en salle et en exploitation

Tarif

308 € pour les stagiaires non VIVEAbles

Dates et lieux : automne 2024, lieu à définir

Formateur(s)/intervenant(s) : Michel THOUZERY, formateur et transformateur de plantes médicinales

Public/prérequis : éleveurs bovins installés en Corse ou en cours d'installation. Aucun

Responsables de stage/inscription: Agnès GUILLAUME – GDS Corse





Eleveur infirmier de son élevage

Un outil pour la maîtrise sanitaire collective



Objectifs pédagogiques

A l'issue de la formation, vous serez capable de renforcer l'efficacité et la sécurisation de l'utilisation du médicament vétérinaire et de favoriser la gestion sanitaire collective préventive de votre élevage ovin / caprin



Méthodes et outils pédagogiques

- Projection de diaporama, présentation de cas concrets
- Apports théoriques et méthodologiques
- Etudes de cas et partage d'expérience



Modalité d'évaluation

- Pratique en ferme de l'examen du bovin et des premiers gestes de soins par les éleveurs
- Quizz d'évaluation



Contenu

- 2 thèmes principaux : l'examen de l'animal malade et le médicament vétérinaire et le carnet sanitaire
- Sensibilisation des éleveurs aux différents gestes d'examen, puis mise en pratique
- Gestion de la pharmacie, législation du médicament en élevage et obligation de l'éleveur ; élimination des déchets de soin
- Démonstration des principales techniques d'administration des médicaments

Durée

1 journée – matinée en salle,
Après-midi en exploitation

Tarif

308 € pour les stagiaires non
VIVEAbles



Dates et lieux : Mai 2024, lieu à définir en fonction des participants

Formateur(s)/intervenant(s) : 1 technicien GDS Corse et 1 vétérinaire praticien

Public/prérequis : éleveurs ovins et caprins installés en Corse ou en cours d'installation. Aucun prérequis

Responsable de stage/Inscription : Agnès GUILLAUME – GDS Corse



La santé du jeune et le tarissement

Préparer les femelles pendant la période sèche pour limiter la mortalité des jeunes



Objectifs pédagogiques

A l'issue de la formation, vous serez capable d'améliorer la gestion sanitaire globale de votre élevage d'ovins/caprins, de repérer l'ensemble des facteurs qui interviennent sur la santé du jeune (état de la mère, alimentation, logement, pratique à la mise-bas...) et de les améliorer.



Méthodes et outils pédagogiques

- Exposés avec diaporama, échanges, observations et mise en situation sur un élevage
- Prises de mesures en ferme
- Synthèse des conclusions et propositions d'améliorations.



Modalité d'évaluation

- Pratique en ferme de l'examen du bovin et des premiers gestes de soins par les éleveurs
- Quizz d'évaluation
-



Contenu

- Acquisition de l'immunité et transfert immunitaire (mesure pratique de la qualité du colostrum et du transfert colostrale)
- Eau et hydratation (accès, qualité, problème d'hydratation)
- Besoins énergétiques et protéiques des mères et conséquences sur le développement et la santé du fœtus
- En élevage : calculer les pertes et faire le point avec l'éleveur ; évaluer en ferme la qualité du colostrum ; évaluer en ferme la qualité du fourrage, savoir lire une étiquette ; 1er bilan de la situation et points critiques ; mise en place des mesures correctives



Durée

2 journée en salle et en exploitation

Tarif

378 € pour les stagiaires non VIVEAbles

Dates et lieux : 29 et 30 avril 2024 Haute-Corse, 2 et 3 mai 2024 Corse du Sud. Lieu à définir.

Formateur(s)/intervenant(s) : 1 technicien GDS Corse et Pierre Emmanuel RADIGUE, vétérinaire 5mVet.

Public/prérequis : éleveurs ovins et caprins installés en Corse ou en cours d'installation. Aucun prérequis.

Responsable de stage/Inscription : Agnès GUILLAUME – GDS Corse.



Modalités d'inscription, conditions tarifaires et conditions générale de vente

(Modalités de vente d'une prestation de formation)

Objet

Les présentes conditions générales d'inscription et de participation s'appliquent à toutes les formations organisées par le GDS Corse. Les présentes conditions sont complétées par le Règlement Intérieur. L'inscription à nos formations implique l'adhésion entière et sans réserve aux présentes conditions.

Modalités d'inscription

Les personnes souhaitant participer doivent s'inscrire auprès du GDS Corse au plus tard la veille avant le début de la formation (dans la limite des places disponibles) et respecter les éventuels prérequis demandés.

L'inscription peut se faire de plusieurs manières :

- En renvoyant par courrier ou par mail au GDS Corse le bulletin d'inscription en page 13 de ce catalogue complété,
- Par contact téléphonique, email, sms, entretien avec le responsable du stage indiqué sur la page de présentation de la formation souhaitée.

L'inscription est enregistrée à réception par le GDS Corse du bulletin complété joint au programme de la formation demandée, accompagné du chèque de règlement.

Une fois son inscription enregistrée, le stagiaire reçoit 1 semaine avant le début de la formation, par mail ou à défaut par courrier, une convocation précisant les dates, horaires et lieu(x) de la formation, le programme détaillé et définitif ainsi que la convention de formation.

Modalités d'évaluation, méthodes et outils pédagogiques

Ces éléments sont spécifiques à chaque formation et sont indiqués sur le programme

Conditions tarifaires et modalités de règlement

Notre organisme étant engagé dans la démarche de qualité de service, nos formations peuvent bénéficier d'une prise en charge par les fonds de formation VIVEA pour ses cotisants éligibles. La participation tarifaire est variable en fonction du statut du Stagiaire.

Pour les actifs agricoles non-salariés (chefs d'entreprise, conjoints collaborateurs, aides familiaux, dont cotisants de solidarité, jeunes en phase d'installation (sous présentation de pièce justificatives)) : les conditions ci-dessous s'appliquent aux cotisants VIVEA, sous réserve que ceux-ci soient à jour de leur cotisation MSA et qu'ils ne dépassent pas leur plafond financier de prise en charge de 2 000 €/année civile :

- VIVEA prend en charge les frais pédagogiques de formation
- Les frais de restauration sont à la charge du Stagiaire et variables selon les formations
- En fonction des accords de prise en charge par VIVEA, une contribution stagiaire peut être demandée. Si elle est non nulle, le montant de cette contribution stagiaire est précisé dans la convocation détaillée ainsi que dans la convention de formation

Salariés de la production agricole, apprentis ou adhérents GDS non éligibles VIVEA :

- Le coût de la formation est variable par journée (indiqué sur le bulletin d'inscription et le catalogue), frais de restauration non compris. Les employeurs des salariés agricoles peuvent bénéficier de prise en charge à partir de 7h de formation suivie

Pour les autres statuts : Le tarif de la formation est égal à la prise en charge des frais pédagogiques de formation accordés par VIVEA net de taxes (montant variable en fonction de l'accord de financement, il est connu 1,5 mois avant la formation). Pour connaître le montant, contactez le GDS CORSE. Le règlement s'effectue en amont de la formation. Chaque stagiaire reçoit une facture par courrier à régler au GDS CORSE.

Le règlement s'effectue par chèque ou espèce en amont de la formation. A l'issue de la formation, chaque stagiaire reçoit une facture acquittée par voie postale, ainsi qu'une attestation de formation.

Annulation ou abandon

Modification/Annulation à l'initiative du GDS Corse :

Le GDS Corse peut être amené à modifier les dates, lieux et noms des intervenants de la formation. Dans tous les cas les informations sont mises à jour dans le courrier de convocation.

Le GDS CORSE se réserve la possibilité d'annuler ou de reporter une formation pour différentes raisons :

- en cas d'effectif insuffisant, si le financement VIVEA n'est pas accordé
- si les conditions matérielles ne permettent pas la bonne mise en œuvre de la formation.

Le GDS CORSE s'engage alors à avertir les inscrits dans les meilleurs délais et dans tous les cas à ne facturer aucun frais aux inscrits. Dans le cas d'un report, les inscrits sont informés de la nouvelle date de session de formation.

- Annulation à l'initiative du stagiaire : tout désistement doit être annoncé au GDS CORSE (appel, courrier, mail, fax...). En cas de désistement non annoncé, le GDS Corse se réserve le droit de facturer un forfait de 35€ HT au titre de frais de gestion, sauf en cas de force majeure.
- Abandon en cours de stage à l'initiative du stagiaire : en cas d'abandon en cours de stage, si le Stagiaire a participé à moins de 7h de formation, le coût journalier de la formation est dû en totalité. Seules les absences motivées par un cas de force majeure donneront droit à la non-facturation et à la résiliation de la convention de formation. En cas d'abandon en cours de stage, si le Stagiaire a participé à au moins 7h de formation, la formation est facturée au prorata temporis de la participation du stagiaire.

Protection des données à caractère personnel

Les informations à caractère personnel que nous collectons sont utilisées uniquement par le GDS Corse. Conformément au Règlement Général européen relatif à la Protection des Données (RGDP) entré en vigueur le 25 mai 2018, vous disposez d'un droit d'accès, de modification et de suppression des informations vous concernant à exercer à tout moment auprès du GDS Corse.

Inscription

Une convocation et un programme vous seront envoyés avant la formation pour vous préciser les modalités exactes de rendez-vous. La signature et envoi de ce bulletin d'inscription implique l'acceptation des conditions générales d'inscription et de participation du service formation du GDS Corse sur la page précédente.

Stagiaire(s) à inscrire

Nom et prénom :

Exploitation : N° élevage : Téléphone :

Adresse : Mail :

Statut : Chef d'exploitation (*) Conjoint collaborateur Aide familial PPP salarié Autre statut social

Formation(s) choisie(s) :

	Intitulé	Date / lieu
Choix 1		
Choix 2		
Choix 3		

Fait à..... le.....

Signature

(*) En tant que chef d'exploitation, vous pouvez, en l'état actuel des textes, bénéficier du crédit d'impôt : possibilité de prise en charge jusqu'à 66 euros par jour de formation avec plafond annuel de 40 heures de formation par entreprise.



ADRESSE AJACCIO

ETS CASTELLANI – Centre commercial
St Joseph – Bât G – Rez-de-chaussée
haut 20090 Ajaccio

ADRESSE PONTE LECCIA

RN 193 Lieu-dit Ortone
20218 Ponte Leccia

Tél : 04 95 24 26 95

Email : gdsconse@reseau-gds.com

En partenariat avec



Site internet : www.gdsconse.fr

Numéro SIREN : 483281242

Enregistré sous le numéro de déclaration d'activité 94202085320 auprès de la Direction Régionale de l'Economie, de l'Emploi, du Travail et des Solidarités de Corse (DREETS Corse)